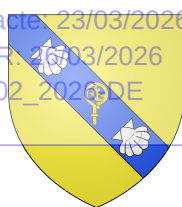


Date de transmission de l'acte : 23/03/2026

Date de réception de l'AR : 23/03/2026

062-216208694-DE_002_2026

AGEDI



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
COMMUNE DE WALLY

Séance du samedi 21 mars 2026

Délibération N° DE_002_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
12	2	1
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mars deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur Michaël AUDEGOND.

Présents : Monsieur Michaël AUDEGOND, Madame Colette NOURRY, Monsieur Gautier MOERMAN, Madame Gaëtane DELATTRE, Monsieur Henri MACE, Madame Martine CAPPON, Monsieur Luc PAUWELS, Monsieur Didier LETERME, Madame Marie-José GUILBERT, Madame Dominique DENEUVILLE, Madame Loetitia REZENTHEL, Monsieur Rémi CHOQUET, Monsieur Francis DESVIGNES, Monsieur Francis DALONGEVILLE

Représentés : Madame Anne HUDELLE représentée par Monsieur Francis DESVIGNES

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Colette NOURRY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le Conseil Municipal compte 15 membres ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

la création de 4 postes d'adjoints.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
Monsieur Michaël AUDEGOND

DE_002_2026